

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 308-2013
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2013.1505

Déposée le: 18.11.2013

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Graber (Horrenbach, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction:
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Coûts supplémentaires pour l'introduction du plan d'études germanophone

La Direction de l'instruction publique prévoit d'introduire le nouveau plan d'études germanophone (*Lehrplan 21*) à partir du 1^{er} août 2017.

Dans ce contexte, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le *Lehrplan 21* prévoit des leçons supplémentaires par rapport à la grille actuelle. Quels seront les coûts supplémentaires induits par année pour le canton et pour les communes ?
2. De nouveaux moyens d'enseignement vont devoir être acquis. A quel montant la Direction de l'instruction publique évalue-t-elle les coûts par élève ? Quel sera le montant total pour les communes ? Ces nouveaux moyens d'enseignement devront-ils être achetés d'un coup ou bien pourra-t-on échelonner les acquisitions ?
3. Malgré les promesses, le *Lehrplan 21* ne va pas tout harmoniser. Ainsi, en Suisse orientale, l'anglais est la première langue étrangère, alors que c'est le français dans le canton de Berne. Les élèves de ces cantons qui déménagent dans le canton de Berne vont devoir suivre des cours de rattrapage pour le français. Quel sera le coût pour le canton ?